

Pour aller voir mon père en Ehpad, je dois faire un test et répondre à un questionnaire intrusif

écrit par Christine Tasin | 26 novembre 2020

La situation sanitaire actuelle du territoire est dégradée, de nombreux cas de Coronavirus sont recensés, certains de vos parents ou voisins sont peut-être touchés. Nos EHPAD ne sont pas exempts de ces difficultés. A ce jour l'EHPAD déplore quelques cas positifs parmi ses résidents.

Les directives nationales se durcissent, notamment au niveau des visites des personnes extérieures.

Depuis quelques semaines vous devez prendre rendez-vous pour venir visiter votre parent, sous réserve qu'il habite dans un secteur préservé par la contamination. Cette règle reste valable, en supplément deux mesures s'appliquent dès maintenant :

- Vous devez remplir l'auto questionnaire dont un exemplaire est joint au présent courrier et le fournir à chaque rendez-vous.
- Vous devez être dépisté dans les 72 heures avant la visite par test RT-PCR ou dépistage par test antigénique en pharmacie ou médecin traitant dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR

Que dire ? Je vous laisse commenter, amis lecteurs. Je ne sais quant à moi s'il faut rire, pleurer ou tout casser. Ou se féliciter que nos anciens en Ehpad soient mieux protégés qu'ils ne l'ont été au printemps, avec de vraies précautions susceptibles de leur éviter une fin au Rivotril. Bien que je ne comprenne toujours pas pourquoi et comment on a eu cette hécatombe en Ehpad l'an dernier alors que... les visites étaient carrément interdites ! On se souvient de cette mamie verbalisée pour être allée faire coucou à son mari par la fenêtre...

En tout cas, le seul fait de devoir prendre rendez-vous pour voir les siens, avec le plus souvent une visite limitée en temps et sans doute

l'impossibilité de les prendre dans nos bras, ça me semble monstrueux. Quant à la menace de voir la visite hebdomadaire sucrée pour un seul cas de Covid dans les établissements ou chez les visiteurs, ça ressemble à la prison... Et Carole voit clair qui voit que la prochaine étape c'est qu'il faudra que vous soyez vaccinés pour voir les vôtres. Monstrueux et bien pire encore.

Et quand on voit le questionnaire, si les visiteurs jouent le jeu... ils ne pourront pas aller voir leurs parents souvent, car ils sont susceptibles de cocher au moins une case presque à chaque fois, au moindre mal de tête, au moindre dérangement intestinal, au moindre oeil qui coule... et si vous avez gardé vos petits-enfants, raus !

Enfin, on agit avec nos anciens, qu'ils aient perdu la tête ou pas, comme avec des gosses de 3 ans. Personne ne leur demande leur avis. C'est inacceptable. C'est à eux de dire s'ils préfèrent rester enfermés, sans visites ou presque ou prendre le risque d'attraper le Covid en continuant à vivre, normalement, simplement, en pouvant voir ceux qu'ils aiment, non ?

Voici donc les consignes que Carole a reçues et auxquelles elle doit obéir si elle veut continuer à pouvoir voir son père en Ehpad chaque semaine... Si ce n'est pas du chantage, qu'est-ce que c'est ? Le plus abominable des chantages...

Christine Tasin

.

A partir de la semaine prochaine je dois impérativement me faire tester. Ce n'est pas grave, bien que les contraintes montent toujours d'un cran. **Et bientôt il faudra sûrement se faire vacciner pour pouvoir rendre visite à nos parents et c'est là le piège. Ce gouvernement est machiavélique.**

Je résume les prescriptions :

Sur la lettre d'accompagnement ils disent qu'il y a deux mesures supplémentaires qui s'appliquent dès maintenant.

1- remplir le questionnaire et le fournir à chaque fois.

2- vous devez être dépisté dans les 72 heures avant la visite par test RT-PCR ou dépistage par test antigénique en pharmacie ou médecin traitant dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR

Ensuite il faut compléter et rapporter le questionnaire à chaque visite...

Cliquer sur les captures d'écran pour les agrandir si besoin.

La situation sanitaire actuelle du territoire est dégradée, de nombreux cas de Coronavirus sont recensés, certains de vos parents ou voisins sont peut-être touchés. Nos EHPAD ne sont pas exempts de ces difficultés. A ce jour l'EHPAD déplore quelques cas positifs parmi ses résidents.

Les directives nationales se durcissent, notamment au niveau des visites des personnes extérieures.

Depuis quelques semaines vous devez prendre rendez-vous pour venir visiter votre parent, sous réserve qu'il habite dans un secteur préservé par la contamination. Cette règle reste valable, en supplément deux mesures s'appliquent dès maintenant :

- Vous devez remplir l'auto questionnaire dont un exemplaire est joint au présent courrier et le fournir à chaque rendez-vous.
- Vous devez être dépisté dans les 72 heures avant la visite par test RT-PCR ou dépistage par test antigénique en pharmacie ou médecin traitant dans la journée en cas d'impossibilité de test RT-PCR

Carole

Nom et prénom :

Signature

Version du 14/11/2020

AUTO-QUESTIONNAIRE VISITEURS EHPAD			
Questionnaire de signes cliniques			
Présence de signes cliniques dans les deux semaines précédentes et ce jour :		Non	Oui
1	Signes généraux		
	- Température > 38°C - Prise d'antipyrétique (paracétamol, aspirine) récente et inhabituelle - Frissons ou courbatures - Fatigue intense - Courbatures, douleurs musculaires, douleurs Articulaires		
2	Signes digestifs		
	- Douleurs abdominales - Diarrées - Nausées, vomissement		
3	Signes respiratoires		
	- Toux, crachats - Gêne respiratoire, essoufflement		
4	Signes ORL		
	- Éternuement, écoulement nasal (hors contexte allergique connu) - Perte de goût - Perte d'odorat		

5	Signes cardiologiques		
	- Extrémités froides - Palpitations, - Malaise inexpliqué		
6	Signes neurologiques		
	- Maux de tête, - Désorientation - Chutes ,Troubles de l'équilibre		
7	Signes ophtalmologiques		
	- Larmoiement (hors contexte allergique connu) - Conjonctivite (hors contexte allergique connu) - Démangeaisons des paupières (hors contexte allergique connu)		
8	Signes cutanés d'apparition récente		

Date :

Page 2 sur 4

	- Lésions cutanées des extrémités évocatrices d'engelures douloureuses - Présence de bleus inhabituels, rougeurs, croûtes et démangeaisons		
Toute réponse positive aux questions 1 à 4 nécessite la réalisation en urgence d'un test RT-PCR Toute réponse positive aux questions 1 à 8 nécessite un avis médical (consultation ou télé-consultation) Toute réponse positive entraîne une interdiction de visite pour une durée déterminée avec votre médecin.			
AUTO-QUESTIONNAIRE VISITEURS EHPAD Questionnaire de situations à risques			
	Avez-vous été confronté à l'une des situations à risques suivantes :	Non	Oui
9	Contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou prolongé (>15 minutes) avec une personne atteinte du COVID 19 ou qui présentait un des signes cliniques mentionné dans les questions 1 à 8 ?		
10	Séjour de plus de 24h au sein d'un lieu dans lequel la circulation du virus est élevée (cluster).		
11	Participation à un rassemblement de nombreuses personnes sans distanciation physique ni port de masque pendant toute la durée de l'événement : - Répas de famille - Mariages - Funérailles - Garde d'enfants		
12	Activités sportives, associatives et culturelles - Sports collectifs - Sports en salle - Jeux collectifs (domino, échecs, scrabble,...) - Réunions dans un local fermé de plus de 10 personnes sans respect de la distanciation physique - Manifestations culturelles dans un espace clos		

13	Déplacement - Voyage en voiture sans masque avec des personnes étrangères à votre entourage habituel - Transport en commun sans port de masque		
14	Autres situations Toute situation durant laquelle vous avez pu être sans port de masque en contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou prolongé (>15 minutes) avec une personne dont vous ignorez sa situation/Covid		

➤ Toute réponse positive nécessite la réalisation d'un test PCR

• Un test PCR positif (sans aucun signe clinique) nécessite un report de visite d'au moins 7 jours (durée à valider selon chaque situation avec votre médecin traitant)

• Un test PCR négatif autorise une visite avec renforcement de l'application des mesures barrières tant au sein de l'établissement qu'avec votre entourage pendant 7 jours après l'exposition au risque

➤ Pendant cette période vous devez procéder à un remplissage quotidien du questionnaire

Date :

Page 3 sur 4

➤ L'apparition d'un seul de ces signes vous interdirait toute visite, un avis médical et la réalisation d'un nouveau test de dépistage après avis médical.

Auto-questionnaire de santé dans le cadre de l'épidémie Covid-19

- A remplir avant toute visite de famille ou de proche en établissement médico-social accueillant des personnes âgées (résidence autonomie et EHPAD) ou accueillant des personnes handicapées à risques de forme grave.

Public concerné :

Toutes les familles ou les proches venant en visite dans des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées à risque de forme grave. Cet auto-questionnaire est destiné à s'assurer, selon un principe de précaution, que vous ne présentez pas de signes ou symptômes rencontrés dans le repérage du Covid- 19, ou que vous n'avez pas été en contact avec des personnes potentiellement malades.

Un test RT-PCR ou antigénique négatif précédant l'auto-questionnaire n'exonère pas d'une suspension de visite en cas de case cochée « oui ».

Réalisation :

Cet auto-questionnaire est à remplir **AVANT TOUTE VISITE**.

Vous devez apporter une réponse à chacune des questions, en cochant chaque réponse (oui ou non).

Une absence de réponse est assimilée à une réponse positive.

Cet auto-questionnaire est personnel et confidentiel.

Vous n'avez pas à remettre à l'établissement les pages 2 et 3, mais vous pouvez les communiquer à votre médecin traitant.

Engagement :

Je déclare avoir lu ce document et rempli les questionnaires de signes cliniques et de situations à risques, en m'engageant sur l'honneur à répondre à l'ensemble des questions en toute honnêteté.

Selon les recommandations de ce document je m'engage en cas de réponse positive

- à reporter ma visite pour une durée minimale d'une semaine
- à réaliser un test par RT-PCR SARS COV2 en cas de réponse positive
- à contacter mon médecin traitant et à suivre ses recommandations avant de pouvoir de nouveau effectuer une visite.
-

Je m'engage à respecter strictement pendant toute la durée de ma visite, les consignes données par la personne qui m'accueille au sein de l'établissement.

Date :

Page 1 sur 4